

Rubrique : GESTION DES PERSONNELS  
Objet : RETRAITES RENTREE 2018  
Date : mai 2017  
Contact : Mme Régine PEYRON  
N° Tel : 04.92.56.57.55  
mél : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr

### DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE (avec effet à la rentrée 2018)

**Le bulletin académique spécial n° 350 du 22 mai 2017 « demandes d'admission à la retraite des fonctionnaires relevant du code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite (CPCMR) Rentrée scolaire 2018 » est consultable sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.**

**Toutes les informations et les documents nécessaires à votre demande d'admission à la retraite se trouvent dans ce bulletin académique.**

#### PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE :

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui désirent être admis à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2018, doivent déposer leur dossier avant le : **15 JUIN 2017** selon la procédure ci-dessous :

1. Télécharger le dossier de demande d'admission à la retraite sur le bulletin académique spécial n° 326 du 22 mai 2017.
2. Remplir, dater et signer puis retourner les documents (accompagnés des pièces justificatives) à l'IEN de circonscription qui nous les transmettra pour signature du DASEN et envoi au Rectorat.

Je souligne tout particulièrement l'importance de la transmission des demandes dans le respect de la date limite précitée.

Un envoi tardif peut entraîner une situation administrative et financière délicate.

#### Rappel :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la gestion des dossiers d'admission à la retraite est traitée au Rectorat, mais je reste à votre disposition pour tous renseignements concernant votre future retraite.